



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 Novembre 2002 relatif à la réaction au feu  
Laboratoire agréé du Ministère de l'intérieur

### N° CM-19-B-002

valable 5 ans à compter du 25/07/2019

**Matériau présenté par** : Protecflam industries  
31, rue de l'Etoile du Matin  
44600 Saint Nazaire

**Marque commerciale** : Flamboard® - Cartons ignifugés

**Description sommaire** :

Cartons ignifugés par aspersion avec le produit Hydroflam® C10 à base de combinés azotés et de dérivés phosphorés inorganiques (le grammage de produit ignifugeant est confidentiel et mentionné dans le rapport d'essai n° 404/18/333-5):

- ✓ Epaisseur : 3 à 30 (+/- 0.1) mm
- ✓ Simple cannelure, double cannelure, triple cannelure et nid d'abeille
- ✓ Masse surfacique : 50 à 1500 (+/- 15) g/m<sup>2</sup>
- ✓ Densité de 55 à 300 kg/m<sup>3</sup>

Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en annexe ci-jointe.

**Rapport d'essais** : n° 404/18/333-5 du 25/07/2019

**Nature des essais** : Essai par rayonnement

**Classement** :

**M1**

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPE, le classement M1 du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

**Durabilité du classement** : non limitée a priori

(Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

**Domaine d'application** : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 – Siège (Structure)/ Ferroviaire

Ce procès verbal atteste enquement des caractéristiques de réaction au feu et ne porte pas des caractéristiques de produits soumis. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

**Siège social**  
10, rue Gadea  
77420 Comps-sur-Mame  
Tel +33 (0)1 72 84 97 84

**Bordeaux**  
Allée de Bourlart - BP 227  
33028 Bordeaux Cedex  
Te. +33 (0)5 56 43 63 00  
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219 Z  
Code TVA.CEE : FR 14 775 680 903

**SIGNE**  
La responsable technique feu  
Sandra WARREN

**APPROUVE**  
L'Expert Feu  
Jean-Marie GAILLARD

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.  
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document.

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Aménagement



**Protecflam Industries**  
rue de l'Etoile du Matin  
FR- 44600 St Nazaire  
[www.protecflam.fr](http://www.protecflam.fr)  
[contact@protecflam.com](mailto:contact@protecflam.com)  
+33(0)2 40 90 10 80